

OFIS PUBLIK
AR BREZHONEG



OFFICE PUBLIC
**DE LA LANGUE
BRETONNE**

LA LANGUE BRETONNE DANS LE SECTEUR DE L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT EN 2017

OFFICE PUBLIC DE LA LANGUE BRETONNE
PÔLE ÉTUDE ET DÉVELOPPEMENT
OBSERVATOIRE DES PRATIQUES LINGUISTIQUES

2020

Contexte

➤ La diversité des modes de garde

En 2017 en France, l'instruction était obligatoire entre 6 et 16 ans¹. Les enfants de moins de 6 ans peuvent être accueillis en école maternelle à partir de 2 ans : c'est le cas de la quasi-totalité des enfants de 3 ans, ceux âgés de 2 ans doivent être propres pour y être accueillis (sous réserve qu'il y ait de la place). La présente étude traite du monde de **la petite enfance**, c'est-à-dire des jeunes **avant l'âge de la scolarisation (3 ans)**. D'après l'Insee², il y aurait en 2014 près de **158 000 enfants** de moins de 3 ans en Bretagne (108 000 en Région Bretagne et 50 000 en Loire-Atlantique).

Les solutions existantes pour faire garder de jeunes enfants sont multiples et il est courant que les parents les utilisent successivement au cours de la journée ou de la semaine. Outre les solutions informelles (garde des enfants par leurs parents ou par des proches), on dénombre **4 modes de garde formels** :

- les assistantes maternelles,
- les établissements d'accueil des jeunes enfants (crèches, haltes-garderies, multi-accueils),
- la garde à domicile,
- la préscolarisation pour les enfants de 2 ans (à condition qu'il y ait de la place à l'école et que l'enfant en ait la maturité).

En France, ce sont le plus souvent les parents eux-mêmes qui assurent la garde de leurs enfants, suivant une étude publiée en 2013 par la DREES³ (le service des études et des statistiques au Ministère des Affaires sociales et de la Santé). Les assistantes maternelles constituent le 2^{ème} mode de garde le plus utilisé et les établissements d'accueil des jeunes enfants le 3^{ème}.

Ainsi, les modes de garde des jeunes enfants sont souples et multiples. D'après les données de la DREES, d'un département breton à l'autre en 2015, on comptait pour 100 enfants entre 57,4 et 67,4 places auprès des assistantes maternelles et entre 7,8 et 14,5 places en établissement d'accueil des jeunes enfants. Mais 2 éléments sont à prendre en considération :

- chaque place peut être utilisée par plusieurs enfants au cours de la semaine,
- chaque enfant peut bénéficier de plusieurs modes de garde avant d'être en âge d'être scolarisé.

➤ Le pouvoir d'agir des collectivités locales

Les établissements d'accueil des jeunes enfants peuvent être pris en charge par des structures de différents types : le plus souvent, ils sont **gérés soit par le bloc communal** (c'est-à-dire les communes ou les communautés de communes), **soit par des associations** loi de 1901 ; il est plus rare qu'ils soient proposés par la CAF (Caisse d'Allocations Familiales), des structures privées, des mutuelles ou encore des comités d'entreprise. Les Départements sont

¹ Elle est obligatoire entre 3 et 16 ans depuis la rentrée 2019. Elle le sera entre 3 et 18 ans à partir de la rentrée 2020.

² Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques.

³ Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), 2013. Les spécificités régionales des modes de garde déclarés des enfants de moins de 3 ans. *Etudes et résultats*, 839.

eux aussi impliqués dans le cadre de la PMI (Protection Maternelle et Infantile) : toute structure privée qui accueille des enfants de moins de 6 ans doit être agréée par le Président du Conseil départemental après avis du maire de la commune ; toute offre publique organisée par le bloc communal doit recueillir l'avis du Président du Conseil départemental avant de faire l'objet d'une délibération.

Sur le terrain de la petite enfance, les communes ont une compétence optionnelle. **Elles ont toutefois divers moyens d'orienter l'offre, même pour les structures dont elles n'ont pas la gestion** : elles peuvent établir un schéma pluriannuel de développement des services d'accueil des enfants de moins de 6 ans en collaboration avec les structures concernées, ou encore voter des subventions, mettre des sites à disposition, acheter des places, etc...

Pour l'heure, peu de collectivités publiques assument **une politique de développement de l'emploi de la langue bretonne dans le monde de la petite enfance**. Parmi les Conseils départementaux, seul celui du Finistère s'est engagé sur cette voie. Outre son aide au fonctionnement de l'association Divskouarn, le département prend à sa charge la moitié du coût des intervenants extérieurs qui se rendent dans les crèches ou les relais d'assistantes maternelles. Toutefois, cette aide financière ne dure que 3 ans ; à cette échéance, les structures mettent souvent un terme aux séances quand il n'y a pas eu de recrutement ou de formation de brittophones au sein de l'équipe.

Le bloc communal peut porter une politique locale pour offrir un mode de garde en langue bretonne. Dans les structures accueillant de jeunes enfants, cela peut se traduire par des animations en breton et/ou par le recrutement de brittophones au sein de l'équipe. Il s'agit de l'une des actions que peuvent choisir les signataires de Ya d'ar brezhoneg. En 2017, parmi les structures menant une action en lien avec la langue bretonne, **un choix politique local était à l'origine du projet dans près de 41% des cas** ; ailleurs, l'initiative est née en interne ou suite à un travail d'information accompli par Divskouarn directement auprès de la structure.

➤ La formation

Le meilleur moyen de renforcer l'emploi de la langue dans le secteur de l'accueil du jeune enfant est d'avoir des locuteurs au sein des équipes permanentes, c'est-à-dire de disposer de salariés ayant à la fois la compétence linguistique et la compétence professionnelle pour encadrer de jeunes enfants (souvent attestée par le CAP⁴ Petite enfance). Outre le recrutement de personnes maîtrisant le breton, il est aussi possible de tirer profit de la formation continue. Certaines associations organisent des **stages spécifiques courts** (de quelques jours) visant l'apprentissage des bases de la langue et de comptines en breton. Certaines communes envoient leurs agents en formation linguistique au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT). Ceux qui souhaitent parvenir à une vraie maîtrise de la langue peuvent suivre des **formations longues** ; le Conseil régional de Bretagne aide les salariés désireux de s'engager dans cette démarche, via le dispositif DESK Bugaligoù (cf. p. 5).

⁴ Certificat d'Aptitude Professionnelle.

Méthodologie

Dans le cadre de cette étude, l'attention a porté sur 2 modes d'accueil du jeune enfant où il est possible de recenser une utilisation de la langue :

- **l'accueil collectif** : il intègre les **Etablissements d'Accueil des Jeunes Enfants (EAJE)**, c'est-à-dire les crèches, haltes-garderies et multi-accueils, mais aussi les **Maison d'Assistantes Maternelles (MAM)**⁵, à savoir des sites où les assistantes maternelles se regroupent pour travailler (elles ne reçoivent donc pas les enfants à leur propre domicile),
- **l'accueil individuel** : il intègre les **Relais Assistantes Maternelles (RAM)**, ainsi que les **Associations d'Assistantes Maternelles (AAM)** ; les assistantes maternelles adhérentes peuvent y trouver des animations pour l'éveil et la sociabilisation des enfants.

Pour mesurer l'emploi plus ou moins important qui peut être fait de la langue bretonne au sein de ces structures, nous avons contacté toutes celles qui avaient été recensées par l'association Divskouarn et l'OPLB en tant que sites proposant des animations et/ou disposant de salariés brittophones. Nous avons ainsi recueilli des informations, tant sur l'utilisation de la langue au sein de l'équipe, le fonctionnement et le temps d'accueil, que sur le nombre d'enfants concernés au cours de l'année 2017.

Chiffres clés

- En 2017, **74 structures** (accueil collectif ou individuel) utilisent le breton de manière plus ou moins étendue : **58 sites d'accueil collectif** et **16 structures relevant de l'accueil individuel**. Le nombre de sites est en progression sur le terrain de l'accueil collectif (+3 par rapport à 2016) ainsi que sur celui de l'accueil individuel (+6). On compte donc **9 sites supplémentaires par rapport à 2016**, dont 1 site immersif.
- **Plus des ¾ des lieux d'accueil collectif** (et toutes les structures d'accueil individuel) font appel à des **intervenants extérieurs** pour assurer leur séances en breton.
- **Dans près des ¾ des lieux d'accueil collectif où le breton est présent, l'emploi de la langue représente moins de 5% du temps d'accueil.**
- Parmi les **structures liées à l'accueil individuel**, la langue est employée pendant **moins d'1/4 du temps hebdomadaire**.
- **Seulement 3 structures** fonctionnent **en langue bretonne** (Babigoù Breizh à Vannes, Youn ha Solena à Saint-Herblain et MAM-migoù à Carhaix). Par ailleurs, on dénombre 3 autres structures où le breton est utilisé pendant plus d'1/4 du temps.
- En 2017, **près de 3 250 enfants ont entendu du breton – beaucoup (dans quelques cas) ou très peu (le plus souvent) –** via un mode de garde formel. Ils représentent **2% de la classe d'âge des moins de 3 ans**. On retrouve ainsi le chiffre de 2015 après une légère baisse en 2016. **En fait, à peine 5% de ces 3 250 enfants sont véritablement encadrés en langue bretonne**, soit 149 enfants en tout et pour tout en 2017, soit 0,09% de l'ensemble de la classe d'âge.

⁵ Officiellement, les MAM ne sont pas des lieux d'accueil collectif (on classe plutôt les modes d'accueil qui font appel aux assistantes maternelles dans l'accueil individuel) mais, dans les faits, leur mode de fonctionnement est plus proche de celui des EAJE que de celui des autres modes d'accueil individuel.

- **C'est dans le Finistère que la part des enfants concernés est la plus importante : 7,1%**. Mais le taux s'élevait à 7,6% en 2015, il a donc diminué de 0,5 point en l'espace de 2 ans. Cette baisse est due à la diminution de l'offre en accueil individuel qui concernait ce département en particulier en 2016.

Repères dans le temps et structure notables

- 1998 : première initiative d'utilisation du breton dans le monde de la petite enfance

Une crèche de Landerneau recrute un brittophone. Dans les années qui suivent, d'autres structures, d'abord finistériennes, commencent à utiliser ponctuellement le breton dans les services qu'ils proposent.

- 2005 : Divskouarn, une association pour soutenir le développement

L'association Divskouarn a été créée en 2005 pour la promotion et le développement de la langue bretonne avant la scolarisation. Parmi d'autres activités, Divskouarn va à la rencontre des sites d'accueil de jeunes enfants et des assistantes maternelles pour les encourager à utiliser la langue. En plus de ses conseils, l'association propose du matériel pédagogique, des intervenants capables d'animer des séances en breton dans les structures, ou encore des formations linguistiques courtes pour les professionnels organisées par Stumdi. Divskouarn décerne un label aux crèches qui utilisent le breton et propose également une certification aux assistantes maternelles.

- 2011 : Babigoù Breizh, micro-crèche immersive

L'association a été créée avec l'objectif d'ouvrir des sites d'accueil de jeunes enfants dans un environnement brittophone. Une première micro-crèche a ouvert à Vannes en 2011.

- 2013 : DESK Bugaligoù, une aide à la formation de professionnels

DESK Bugaligoù est une aide mise en place par le Conseil régional de Bretagne pour que les professionnels de la petite enfance acquièrent en plus grand nombre la compétence « langue bretonne », tant pour les postes d'assistantes maternelles dans les écoles (ATSEM ou ASEM) que dans le secteur de l'accueil du jeune enfant. Cette aide existe depuis janvier 2013. Au cours de ses 4 premières années, 155 personnes ont bénéficié de cette aide individuelle.

- 2015 : MAM-migoù, la première MAM immersive

Fort de 3 salariées, toutes brittophones, MAM-migoù à Carhaix est la première MAM (et la deuxième structure d'accueil du jeune enfant après Babigoù Breizh) à proposer aux familles un environnement en breton. MAM-migoù dispose de 12 places.

- 2017 : Youn ha Solena

La première micro-crèche de Loire-Atlantique fonctionnant entièrement en breton s'est ouverte à Saint-Herblain.

L'emploi de la langue dans l'accueil des jeunes enfants

➤ Au sein de l'équipe

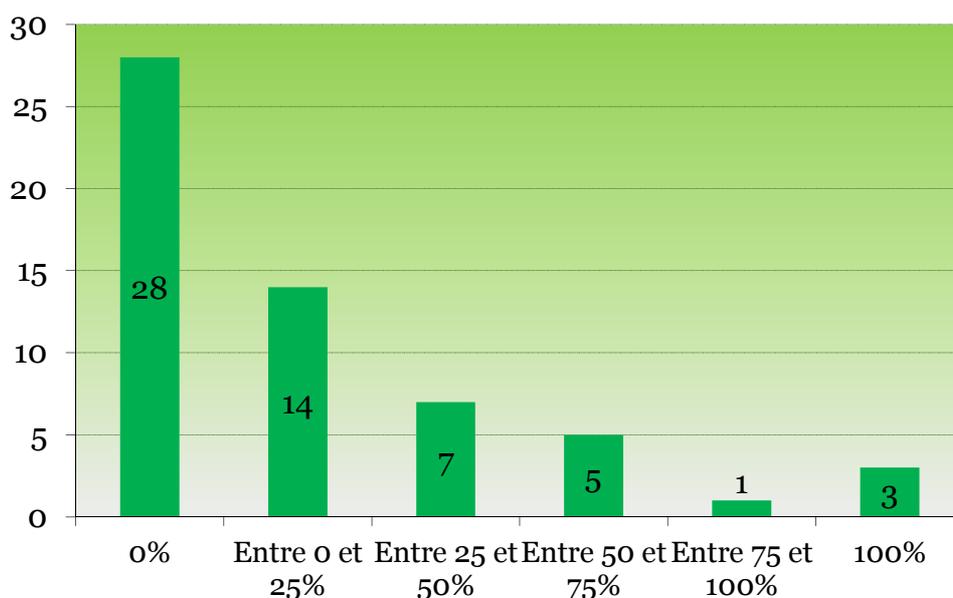
La langue bretonne est souvent introduite dans les structures d'accueil par des **intervenants extérieurs**. Ils sont rémunérés par Divskouarn ou par d'autres associations locales dans le Finistère (telles que Sked, Mervent ou an Oaled). **Les séances durent de 30 minutes à 1 heure**. Le rythme est régulier : le plus souvent **entre 1 fois par semaine et 1 fois par mois**. Dans certains sites, le nombre de séances est déterminé à l'avance : 10 ou 15 séances dans l'année par exemple.

Dans 87% des structures qui bénéficient de ce genre d'animations, les éléments apportés par l'intervenant (comptines, expressions, etc.) sont ensuite réutilisés par l'équipe. Cela se fait d'autant plus facilement quand l'équipe compte des personnes ayant des connaissances en breton et/ou quand ils peuvent s'appuyer sur des outils pédagogiques (supports écrits, disques, jeux), comme le matériel diffusé par Divskouarn.

Par ailleurs, certaines structures bénéficient de **salariés brittophones**. Là encore, il peut exister différentes situations : des établissements où le breton est la langue de travail, d'autres établissements où toute l'équipe connaît le breton mais à des niveaux variables, d'autres encore où seulement une ou quelques personnes savent le breton.

En 2017, la langue bretonne occupait une place plus ou moins étendue au sein de **58 sites d'accueil collectif** ; essentiellement des EAJE (55 contre 3 MAM). On compte, d'autre part, **16 structures liées à l'accueil individuel** ; majoritairement des RAM (14 contre 2 AAM). De plus, certaines assistantes maternelles utilisent le breton avec les enfants qui leur sont confiés bien qu'elles ne fréquentent aucune des structures d'accueil individuel mentionnées ; Divskouarn en recense 8 pour 2017.

Part des locuteurs dans l'équipe d'encadrement des sites d'accueil collectif (EAJE et MAM)



Lecture : entre ¼ et la moitié de l'équipe d'encadrement connaît la langue dans 7 des 58 sites d'accueil collectif.

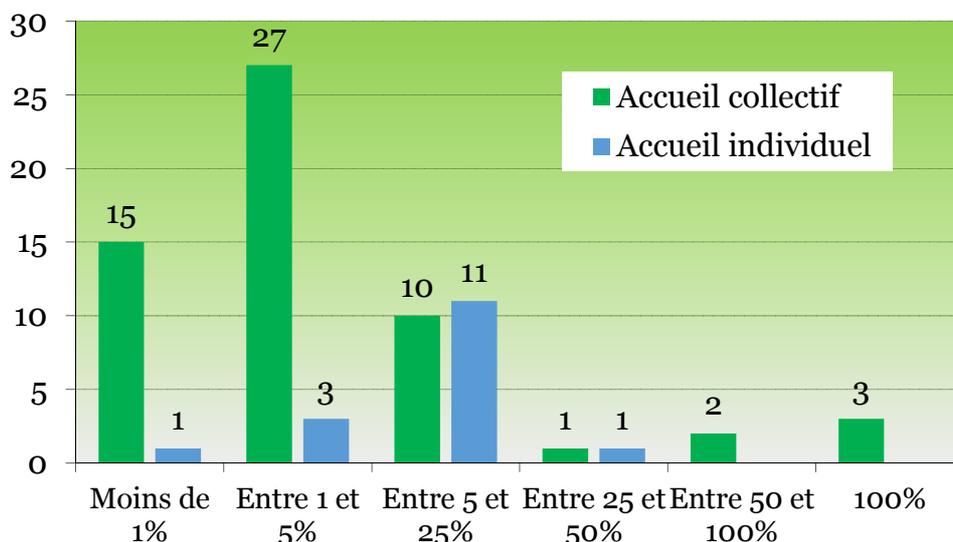
Plus des ¾ des sites d'accueil collectif (47 sur 58) sont fréquentés par des intervenants extérieurs et on trouve des brittophones (complets ou partiels) au

sein de l'équipe dans la moitié des structures (30 sur 58). Par rapport à 2016, le nombre de sites fréquentés par des intervenants a progressé (+5), de même que celui des sites comptant des professionnels parlant breton (+4). Toutefois, le plus souvent au sein de ces derniers, seule une minorité utilise le breton. **On ne compte que 3 structures⁶** (2 micro-crèches et 1 MAM) **où la compétence linguistique est requise pour tous dans l'encadrement**. Ces 3 sites ont accueilli une centaine d'enfants entre 2011 et 2017. Par ailleurs, dans 6 autres structures d'accueil collectif⁷, la majeure partie des salariés a des compétences plus ou moins étendues en breton mais n'en fait qu'un usage réduit : **moins d'1/4 du temps d'accueil**.

L'une des missions des **structures d'accueil individuel** (RAM et AAM) est de proposer des animations aux assistantes maternelles, il n'est donc pas étonnant qu'elles fassent toutes appel à des intervenants extérieurs. En 2017, aucune de ces 16 structures ne compte de brittophones dans son équipe. Cependant, certaines assistantes maternelles peuvent s'occuper en breton des enfants qui leur sont confiés.

➤ Sur le temps d'accueil

Répartition des structures en fonction du temps d'accueil consacré au breton



Lecture : entre 1 et 5% du temps d'accueil est consacré à la langue dans 27 sites d'accueil collectif et dans 3 structures d'accueil individuel.

Généralement, le temps consacré à la langue est réduit : **moins d'1/4 du temps d'accueil en breton dans plus de 91% des structures en 2017** (67 sur 74).

Dans près des 3/4 des lieux d'accueil collectif (42 sur 58), le breton représente même **moins de 5% du temps d'accueil**. Dans ces structures, la langue est souvent présente par le biais d'animations hebdomadaires, soit 1 heure ou moins pour un temps d'ouverture qui est d'ordinaire de 55 ou 57,5 heures par semaine⁸.

⁶ Babigou Breizh (EAJE à Vannes), Youn ha Solena (EAJE à Saint-Herblain) et MAM-migoù (MAM à Carhaix).

⁷ Dorn ha Dorn à Gouesnou, la halte-garderie de Binic, Ti Choutig à Quemperven, Multi-accueil Chapi Chapo à Saint-Erblon, Les mini mômes à Plougastel-Daoulas, Ti ar Bleizig à Saint-Thégonnec-Loc-Éguiner.

⁸ Certaines structures sont ouvertes 40 heures par semaine, d'autres jusqu'à 70 heures. De façon générale, chaque enfant y est présent 40 heures ou moins.

Il n'y a que 5 structures où la langue bretonne est utilisée plus de la moitié du temps : 3 EAJE (Babigoù Breizh, Youn ha Solena et la crèche municipale de Plouguerneau) et 2 MAM (MAM-migoù et MAM Ti Toutouig). Ce chiffre, bien que réduit, a progressé : en 2016, on ne comptait que 3 structures où le breton était présent plus de la moitié du temps. Par ailleurs, la langue est utilisée entre 1/4 et la moitié du temps d'accueil dans 1 autre structure (Ti Poupigoù)⁹.

Enfin, au sein des **structures liées à l'accueil individuel**, le temps d'accueil se compose d'animations (généralement entre 2 et 10 heures par semaine). En conséquence, quand des séances en breton sont proposées, elles occupent d'emblée une part conséquente de ce temps mais, d'ordinaire, celle-ci reste néanmoins **inférieure à 1/4 du temps hebdomadaire d'animation**.

Suivant les sites, soit tous les enfants participent aux animations sans distinction d'âge, soit on n'y amène que les plus grands. Dans une part (16%) des EAJE fréquentés par un intervenant extérieur, l'animation concerne les enfants les plus âgés (généralement à partir de 12 ou 18 mois) ; les autres EAJE ne pratiquent aucun âge « seuil ». Les structures d'accueil individuel (RAM et AAM) sont ouvertes aux jeunes enfants dès leurs 6 mois, quelle que soit l'animation.

De plus, les enfants peuvent être plus ou moins assidus : dans certains sites, des groupes sont constitués auxquels ne participent pas les mêmes enfants à chaque fois, d'autres sites proposent des animations ouvertes aux enfants qui peuvent s'approcher ou non, suivant leur envie. Dans les structures d'accueil individuel, ce sont les assistantes maternelles qui font le choix de s'inscrire aux animations ; elles sont généralement assidues, mais certains enfants ne participeront qu'à 1 séance au cours de l'année. Dans ce genre de cas, la connaissance que les enfants acquièrent de la langue reste extrêmement réduite.

➤ L'exemple basque

Au Pays Basque Nord, l'offre de services en langue basque dans le secteur de la petite enfance est structurée autour du système LEHA¹⁰ qui repose sur 3 modèles de référence définis chacun dans un cahier des charges :

- **Modèle A** : l'environnement est bilingue et les salariés s'adressent aux enfants **en basque ou en français**, au choix des familles.
- **Modèle B** : tous les enfants sont pris en charge **en basque**.
- **Modèle C** : tous les enfants sont pris en charge **en basque et en français**.

En 2017, ce système rassemblait **23 EAJE** (labellisés ou en voie de l'être) **accueillant près de 1 300 enfants sur le territoire d'un demi département**.

En Bretagne l'offre n'est pas structurée de cette manière. Pour l'heure, seules 3 structures relèveraient du modèle B (Babigoù Breizh, Youn ha Solena et MAM-migoù) et on peut rapprocher 3 autres structures du modèle C. Pour l'ensemble des autres, il s'agit davantage d'**une utilisation ponctuelle de la langue**, que ce soit sous la forme de séances animées par un intervenant extérieur ou par des comptines, formules, mots ou jeux employés par certains salariés.

La durée d'exposition à une langue et les interactions dans cette langue sont des prérequis à toute transmission linguistique. Or, avec le modèle qui s'est développé en Bretagne, la place

⁹ C'est également vrai de l'ASM Nid d'Angeles mais cela ne représente au mieux qu'1 heure par semaine.

¹⁰ Lehen Haurtzaroaren Euskarazko Harrera (accueil de la petite enfance en langue basque).

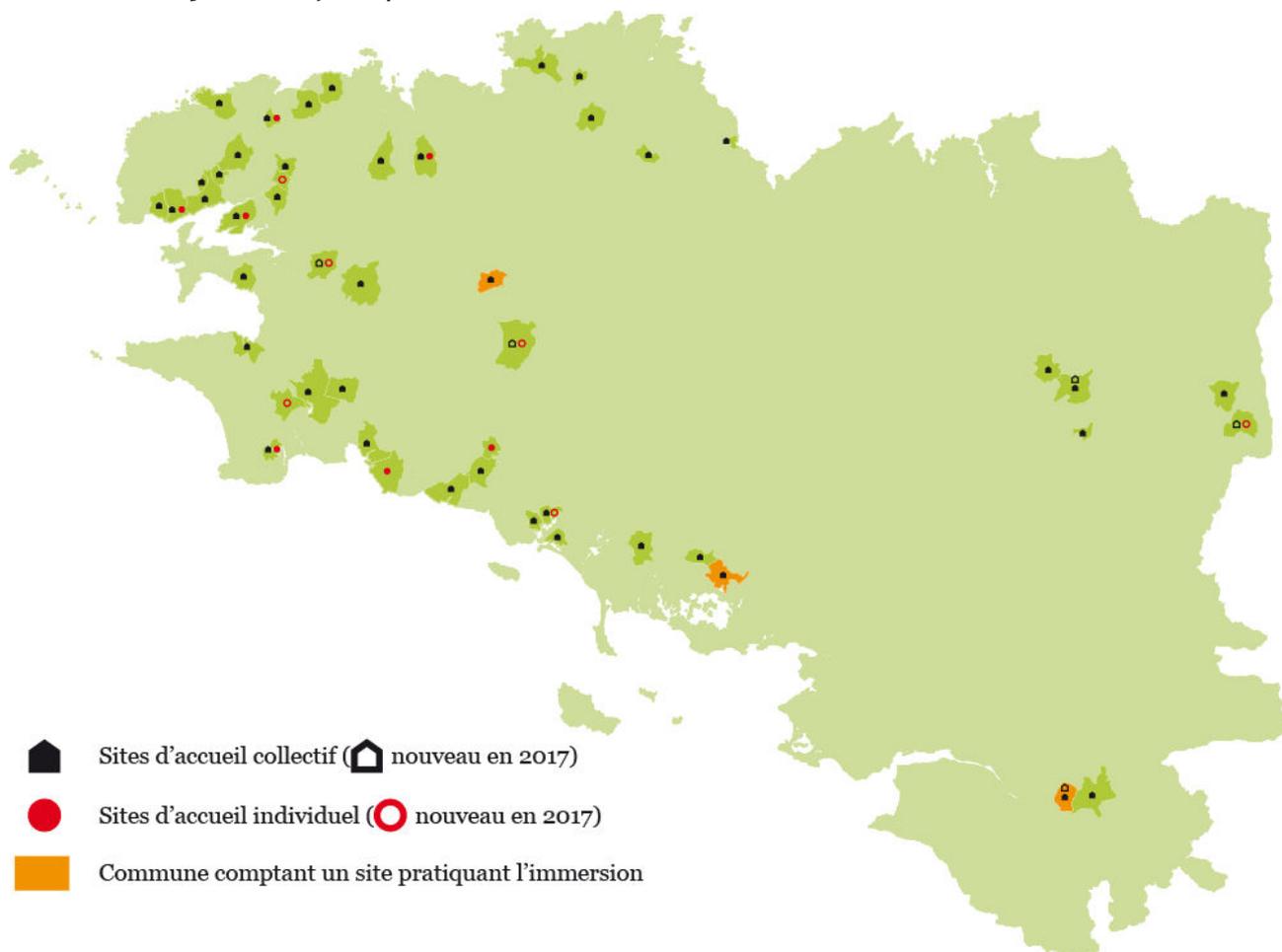
accordée à la langue bretonne dans les structures où elle est présente est globalement bien trop réduite pour que les séances puissent avoir un effet concret sur les enfants.

C'est pourquoi, il apparaît indispensable, d'une part, de se concentrer sur le renforcement et l'activation des compétences linguistiques des salariés des structures et, d'autre part, d'aider davantage les porteurs de projets immersifs.

Les élus locaux chargés de la petite enfance sont en mesure de faire des choix politiques en la matière : ils peuvent fixer comme objectif la création d'un environnement en breton au sein des structures présentes sur leur territoire. A titre d'exemple, **il n'existe pour l'heure aucune crèche municipale ou intercommunale pratiquant l'immersion.** Le secteur de la petite enfance dispose déjà d'un vivier de brytophones. De plus, il existe des formations : formation sur cotisation¹¹ du CNFPT (1 journée entière par semaine), formation en breton aux métiers de la petite enfance, ainsi que des formations longues qui peuvent être suivies avec l'appui du dispositif régional DESK Bugaligoù. Les outils sont donc en place.

L'offre sur le terrain

L'accueil du jeune enfant par commune en 2017



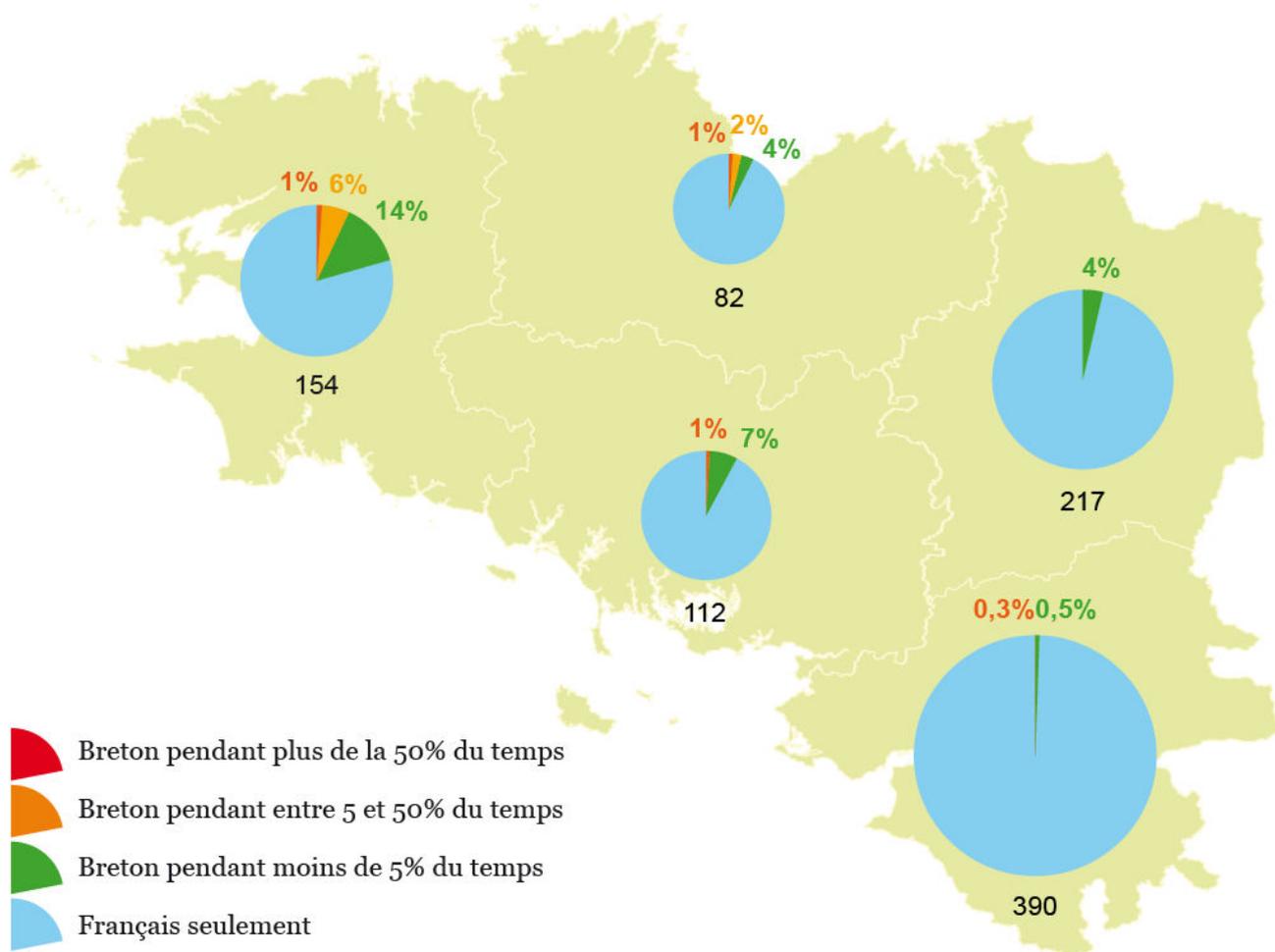
¹¹ Les collectivités territoriales payent une cotisation obligatoire au CNFPT. Depuis 2015, la formation à la langue bretonne fait partie de son catalogue. Les collectivités n'ont pas de frais supplémentaires lorsqu'elles décident de former des agents au breton.

La répartition de l'accueil du jeune enfant rappelle celle des écoles bilingues au début des années 90. Les grandes villes et le littoral de l'ouest breton apparaissent en premier lieu. **En 2017, la première offre immersive de Loire-Atlantique a ouvert**, un an après la mise en place des premières séances de sensibilisation dans le département (jusqu'en 2015, il n'existait aucune offre dans ce département qui compte près d'1/3 des jeunes enfants bretons). Vers l'intérieur des terres et à l'est, l'offre reste des plus réduites.

Cela fait près de 20 ans que l'offre existe dans le secteur de la petite enfance. En 2017, 12 sites nouveaux ont rejoint ce réseau, tandis que 3 ont cessé leur action au cours de l'année 2016. Au sein de ces 3 structures, le breton était proposé sous forme de séances animées par des intervenants extérieurs ; c'est une caractéristique de l'offre actuelle, elle est **fragile et peut beaucoup changer d'une année sur l'autre**. En 2017, 3 communes ont connu l'ouverture simultanée d'un site d'accueil collectif (EAJE) et d'un site d'accueil individuel (RAM ou AAM) : Pont-de-Buis-lès-Quimerch, Argentré-du-Plessis et Langonnet ; ils représentent à eux seuls la moitié des sites supplémentaires de cette année. Par ailleurs, les sites immersifs restent encore extrêmement rares.

En 2016, il y avait 955 lieux d'accueil collectif en Bretagne d'après le DREES¹² (dont 727 EAJE et 173 MAM). Certains enfants peuvent donc entendre du breton au sein de 6,1% de ces structures (7,5% des EAJE et 1,7% des MAM) mais de grandes différences existent suivant les sites.

Part des lieux d'accueil collectif où les jeunes enfants peuvent entendre du breton en 2017



¹² <http://www.data.drees.sante.gouv.fr/ReportFolders/reportFolders.aspx>.

Lecture : En 2017, les enfants entendaient du breton pendant plus de la moitié du temps dans 1% des 112 lieux d'accueil collectif du Morbihan et pendant moins de 5% du temps dans 7% d'entre eux.

| | Breton plus de 50% du temps | Breton entre 5 et 50% du temps | Breton pendant moins de 5% du temps | Français uniquement | Ensemble |
|-----------------|-----------------------------|--------------------------------|-------------------------------------|---------------------|------------|
| 22 | 1 | 2 | 3 | 76 | 82 |
| 29 | 2 | 9 | 21 | 122 | 154 |
| 35 | 0 | 0 | 8 | 209 | 217 |
| 44 | 1 | 0 | 2 | 387 | 390 |
| 56 | 1 | 0 | 8 | 103 | 112 |
| Bretagne | 5 | 11 | 42 | 897 | 955 |

La part de l'offre en breton reste réduite. Dans les départements de l'ouest : 1/5 des lieux d'accueil collectif du Finistère donnent une place plus ou moins importante à la langue, 8% dans les Côtes-d'Armor et 8% dans le Morbihan. Mais il est très rare que le breton occupe plus de la moitié du temps : à peine 1% des sites de ces 3 départements. Enfin, l'offre reste massivement monolingue dans les départements de l'est : l'offre en breton ne concerne que 4% des lieux d'accueil collectif en Ille-et-Vilaine et moins de 1% en Loire-Atlantique. Ces 2 départements concentrent pourtant près des 2/3 des sites et environ 55% des Bretons de moins de 3 ans.

On manque de chiffres précis sur le nombre de RAM par département mais on peut estimer que la Bretagne en compte environ 200. En 2017, l'essentiel de l'offre de breton se concentre sur le département du Finistère.

Parmi les assistantes maternelles, la pratique de la langue semble extrêmement réduite. Sur près de 40 000 assistantes maternelles agréées en Bretagne, Divskouarn n'était informé de l'emploi du breton que par 8 d'entre elles en 2017.

Le nombre d'enfants concernés

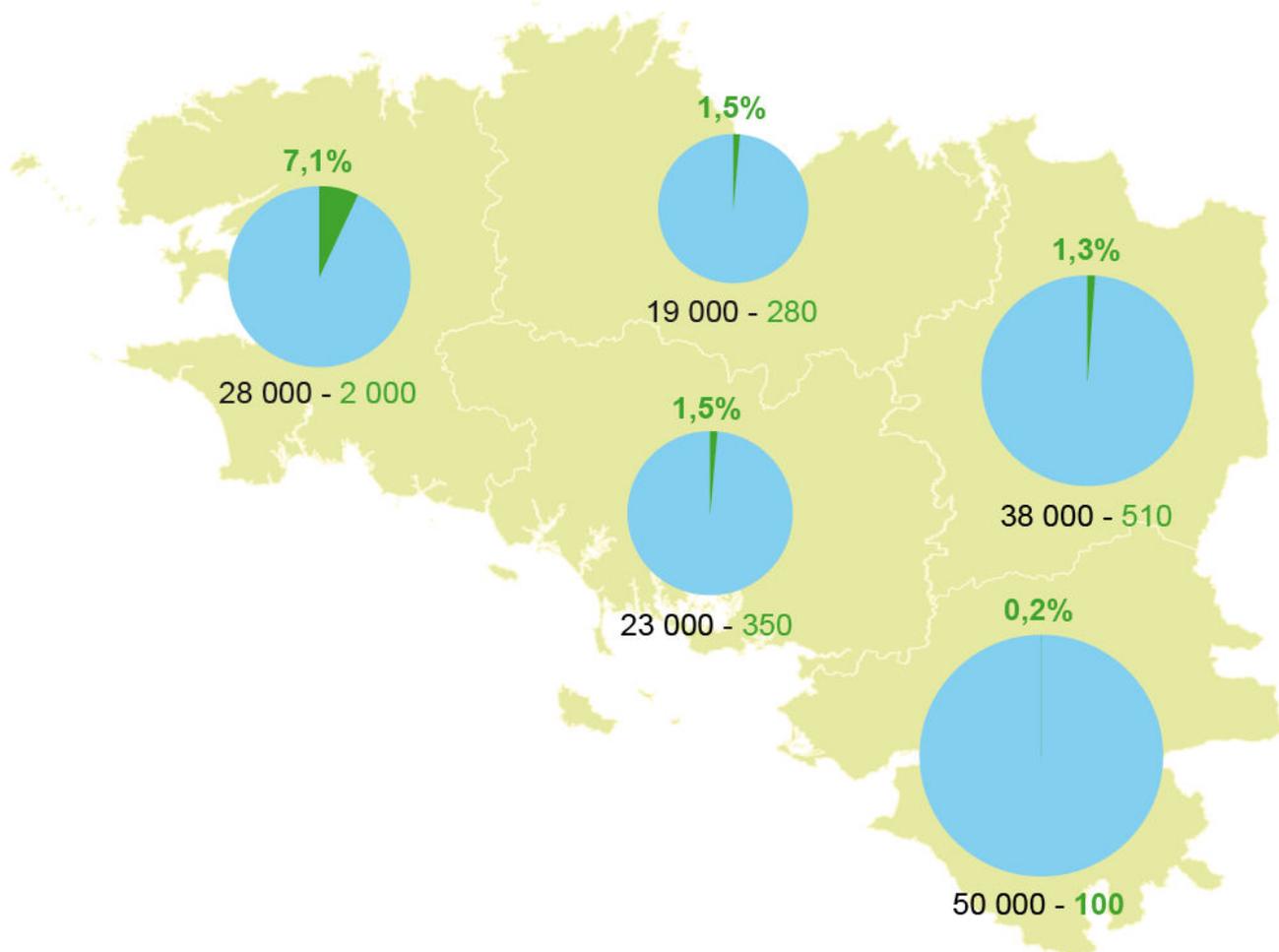
En 2017, **environ 3 250 enfants ont été exposés à la langue bretonne, à différents degrés**, via un mode de garde formel. Ils représentent **2% de la classe d'âge des moins de 3 ans**¹³ (il faut toutefois garder à l'esprit que les modes de garde formels ne concernent pas tous les enfants ; en Bretagne, ce sont le plus souvent les parents eux-mêmes qui s'occupent de leurs enfants). Environ 2 850 d'entre eux ont profité d'un accueil collectif et environ 400 ont fréquenté une structure d'accueil individuel avec leur assistante maternelle. **Seuls 60 enfants sont réellement encadrés en breton** (soit 1,8% des 3 250 mentionnés plus haut et 0,04% des enfants de moins de 3 ans).

Après une légère diminution en 2016, l'effectif progresse d'environ 10% dans les sites d'accueil collectif et d'à peu près 1/3 dans les sites d'accueil individuel. Dans l'accueil

¹³ D'après les données de l'Insee, il y a environ 158 000 enfants de moins de 3 ans en Bretagne.

individuel, l'augmentation est conséquente mais la baisse y avait été encore plus importante en 2016 : sur ces sites, l'offre tient uniquement à des intervenants extérieurs, les effectifs sont instables.

Part des enfants concernés par département en 2017



Lecture : En Finistère, sur 28 000 jeunes enfants, 2 000 ont reçu une sensibilisation au breton, soit 7,1%.

| | Breton pendant plus de la moitié du temps | Breton pendant moins de la moitié du temps | Ensemble des enfants de moins de 3 ans ¹⁴ |
|-----------------|---|--|--|
| 22 | 24 | 256 | 19 000 |
| 29 | 81 | 1 919 | 28 000 |
| 35 | | 510 | 38 000 |
| 44 | 20 | 80 | 50 000 |
| 56 | 24 | 326 | 23 000 |
| Bretagne | 149 | 3 091 | 158 000 |

¹⁴ Estimation sur la base des données de l'Insee.

C'est dans le Finistère que la part des jeunes enfants concernés est la plus importante : 7,1%. Le taux était de 6,8% l'an passé mais de 7,6% en 2015 ; il a donc diminué de 0,8 point en l'espace d'un an puis a augmenté de +0,3 point l'année suivante. Ces fluctuations sont en partie dues à l'état de l'offre du côté de l'accueil individuel qui est principalement présent dans ce département.

Les autres départements sont loin derrière : 1,5% dans les Côtes-d'Armor et le Morbihan, 1,3% en Ile-et-Vilaine et 0,2% en Loire-Atlantique. Cette situation est liée à l'histoire de la langue bretonne dans le secteur de la petite enfance : c'est dans le Finistère que la première initiative a vu le jour à la fin des années 1990, l'association Divskouarn y a été fondée en 2005 et le développement de ce secteur a ensuite été accompagné par le Conseil départemental.

Si l'on cherche à mesurer plus précisément **la proportion de jeunes enfants qui sont accueillis dans un environnement en langue bretonne** (c'est-à-dire des sites où l'on entend la langue la moitié du temps ou davantage), les chiffres sont **extrêmement faibles** : 0,3% en Finistère, 0,1% dans les Côtes-d'Armor et le Morbihan, 0,04% en Loire-Atlantique et rien en Ile-et-Vilaine.

Le nombre d'enfants concernés a augmenté dans tous les départements à l'exception de la Loire-Atlantique mais on observe surtout que l'augmentation ou la diminution sont très importantes (entre -41 et +45%) quand elles concernent un total qui n'excède pas les 500 enfants. Il n'y a que **pour le Finistère que la progression est de 5% pour un total de quelques 2 000 jeunes enfants**. Par ailleurs, on peut aussi remarquer que la Loire-Atlantique est le département où la part des enfants qui profitent d'une offre où le breton représente plus de la moitié du temps d'accueil est la plus importante (20% des enfants concernés), alors que c'est dans le Finistère que cette part est la plus faible (4%).

Conclusion

Malgré une vingtaine d'année d'existence, l'offre dans le secteur de la petite enfance se résume toujours, pour l'essentiel, à des séances d'initiation animées par des intervenants extérieurs, à l'inverse de ce qui s'observe au Pays Basque par exemple. **Globalement, la langue n'est pas pratiquée au sein des structures qui accueillent des enfants et les séances proposées ne sont pas assez nombreuses ni fréquentes pour avoir un effet concret sur les enfants.**

En 2017, l'offre a légèrement progressé, tant au sein des sites d'accueil collectif que des sites d'accueil individuel. On constate que **le nombre de jeunes enfants ayant entendu du breton a augmenté en 2017 après la diminution observée en 2016**. La langue représente moins de 5% du temps d'accueil dans 62% des structures. Plus la place de la langue est réduite dans l'offre, plus celle-ci est fragile ; d'où un réseau et des effectifs qui peuvent varier assez nettement d'une année sur l'autre.

Le développement du bilinguisme ou de l'immersion dans le monde de la petite enfance **relève clairement de choix de politique publique locale**. Faute de choix favorables à la langue, on ne peut que constater que ce secteur reste massivement monolingue. Par exemple, on ne compte encore aucune crèche publique parmi les crèches immersives ; elles sont toutes sous statut associatif.

Bien que l'accueil du jeune enfant ne soit pas toujours géré directement par les collectivités publiques et leurs groupements, elles ont au moins à donner leur avis sur ce qui est mis en place. Pour l'heure, un choix politique local est à l'origine des actions dans près de 40% des structures donnant une place à la langue bretonne. Ainsi, **une politique de développement de l'emploi de la langue dans le monde de la petite enfance** relève de la responsabilité du **bloc communal** (offre sous sa gestion directe, schéma pluriannuel avec les autres structures, échanges autour des aides accordées à certains établissements, achats de places dans les structures en langue bretonne), comme de celle des **Départements** (Protection Maternelle et Infantile, dispositifs pour soutenir la formation des salariés).

Le renforcement de la présence de la langue au sein des équipes permanentes des lieux d'accueil collectif devrait être au cœur des politiques linguistiques publiques sur le terrain de la petite enfance. Des dispositifs aident à avancer dans ce sens : DESK Bugaligoù (une aide financière de la Région Bretagne destinée aux personnes travaillant ou se destinant à travailler sur le terrain de la petite enfance en langue bretonne, pour leur permettre de suivre une formation longue à la langue) ou la formation linguistique mise en place par le CNFPT dans les départements de la région Bretagne à l'intention des agents territoriaux. **Le monde de la petite enfance représente des dizaines de milliers de postes en Bretagne, il y a donc là une importante source d'emplois pour les brittophones** en plus d'un enjeu pour la transmission de la langue.